Communiqué de presse
Levallois-Perret, le 12 mai 2017

- Crédit immobilier -

Emprunter sans apport, est-ce réellement possible ? *"Oui, mais dossier solide exigé"*, précise acecrédit.fr.

Mission jugée impossible il y encore peu de temps, emprunter sans apport est aujourd'hui plus facile. Cette possibilité reste toutefois soumise à conditions et réservé à certains profils d'emprunteurs. En résumé : dossier solide exigé !

Obtenir un crédit immobilier sans apport est plus facile pour 3 types d'emprunteurs.

Trois profils d'emprunteurs peuvent *a priori* obtenir un crédit immobilier sans apport personnel pour financer une acquisition immobilière :

- les jeunes entrés récemment dans la vie active et qui n'ont pas eu le temps de mettre d'argent de côté ;
- les particuliers qui disposent d'une solide épargne mais qui souhaitent conserver leurs placements ;
- les investisseurs qui ont pour objectif de réaliser une opération de défiscalisation.

Profil idéal ou non, soignez votre image bancaire !

Pour démarrer une relation sur de bonnes bases avec votre banquier ou votre courtier, acecrédit.fr vous conseille de :

- veiller à présenter une situation financière saine, sans découvert bancaire récurrent et sans incident de paiement. Quitte à reporter le projet de quelques mois si nécessaire, le temps de pouvoir présenter 3 relevés de compte sans fausse note ;
- bien préparer votre dossier en amont, en ayant rassemblé tous les documents nécessaires (avis d'imposition, bulletins de salaire, relevés de compte, épargne et placements). Vous prouvez ainsi le sérieux de votre démarche !

La banque étudiera l'emplacement et la nature du bien immobilier.

Un élément important entre dans la décision d'accorder ou non un prêt immobilier sans apport : l'emplacement et la nature du bien convoité. Avec un prêt à hauteur de 100 % du budget nécessaire, la dette immobilière concerne la totalité de la valeur du bien. L'objectif de la banque sera d'estimer les risques liés à une éventuelle baisse des prix en cas de revente, ce qui mettrait l'emprunteur en difficulté.

Pour garantir votre prêt immobilier, pensez à l'hypothèque !

Sans apport personnel, il sera probablement difficile d'obtenir un cautionnement de votre prêt via une société de caution, la plus connue d'entre elles étant Crédit Logement. Or, sans garantie, point de crédit ! Vous pourrez alors envisager de garantir votre prêt en passant par une hypothèque, certes un peu plus chère que le cautionnement, mais qui vous permettra de décrocher votre crédit sans apport.

A propos de acecrédit.fr :

Créé en 1995, acecrédit.fr est l'un des premiers acteurs historiques du marché du courtage en prêt immobilier. acecrédit.fr négocie pour les emprunteurs le crédit immobilier le plus adapté à leur projet : taux, assurances, garanties, conditions de remboursement anticipé, aides, etc.

En agence ou via Internet, les 250 conseillers acecrédit.fr, formés aux techniques du crédit et maîtrisant parfaitement les produits bancaires, suivent et accompagnent leurs clients, du premier contact à la signature chez le notaire.

acecrédit.fr possède 81 agences réparties sur le territoire, dont 12 en Ile-de-France.

acecrédit.fr a distribué plus de 100 000 prêts immobiliers depuis 1995, dont 14 000 en 2016, pour un montant total de 3,1 milliards d'euros.

www.acecredit.fr

Contacts presse – Agence Kalaapa :

Audrey Bizet – 06 24 88 06 69 – audrey.bizet@kalaapa.com
Virginie Senizergues – 07 82 07 97 96 – virginie.senizergues@kalaapa.com